



**PRÉFET
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des collectivités
et de l'appui territorial**

Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des
installations classées

Bourg-en-Bresse, le 28 décembre 2021

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE
L'ENVIRONNEMENT**

Projet : "Évolution du stockage du site Ukoba"

Localisation : 1705 Route de Lapeyrouse – 01390 SAINT JEAN DE THURIGNEUX

Pétitionnaire : Société UKOBA Industrie

L'autorité environnementale a reçu le dossier le : 16 décembre 2021

L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 19 janvier 2022

L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

La préfète
Pour la préfète et par délégation,
le chef de bureau,


Charles BROZILLE